

Feuille d'avis

de la République et canton de Genève

AVIS OFFICIELS, ADMINISTRATIFS

Chancellerie d'Etat

ARRETE
relatif à la dénomination
de deux artères sur le territoire
de la commune d'Aire-la-Ville.

Du 16 juin 1975

LE CONSEIL D'ETAT,
vu la délibération du Conseil municipal d'Aire-la-Ville, du 14 mars 1975 ;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Arrête :

Il est donné les noms de :

1. Chemin des Cressonnex (lieu-dit) au chemin partant de la rue du Vieux-Four et aboutissant au chemin du Moulin-de-Vert,

L'arrêté du 24 septembre 1946 est modifié en conséquence.

2. Rue du Vieux-Four (passé historique communal) à l'artère partant de la route du Moulin-de-la-Ratte et aboutissant à la route de Verbois (RC No 81, carrefour du pont de Peney).

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er septembre 1975.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

ARRETE
relatif à la dénomination d'une artère

ARRETE
relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire
de la commune de Vandœuvres

Du 16 juin 1975

LE CONSEIL D'ETAT,
vu la délibération du Conseil municipal de Vandœuvres, du 26 avril 1975 ;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Arrête :

Il est donné le nom de :

Chemin Morin (en souvenir de M. Théodore Morin, maire de 1877 à 1890, et son fils, M. Jean Morin, maire de 1935 à 1955) au chemin privé reliant le chemin Vert à la route de Vandœuvres.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er août 1975.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

**ANNUAIRE OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE
1975**

En vente à la chancellerie d'Etat,
service des publications officielles, 2,
rue de l'Hôtel-de-Ville, 2e étage, au
pai CCP Genève 12-9177 au prix de

LE CONSEIL
vu l'article
vu l'article
vu le pro
rale du 3 ju
1. l'arrête
2. l'arrête
routes nation
3. la loi
douanes,
4. l'arrête
recettes fisca
5. l'arrête
de dépenses,
attendu
dans le délai

Les opér

Dép

CV 7579

CV 54810